

**Résolution CM/ResDip(2008)1
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)¹*

Annexe 5 : Plan type pour les rapports annuels

Rapport annuel pour l'année 2022 – 2023 Parc national du Mercantour

Etat : France

Nom de la zone : Parc national du Mercantour

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés : 2021/2022, 3 ans (octroi en 1993 puis renouvellements en 1998, 2003, 2008, 2018)

Autorité centrale concernée :

Nom : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
 Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
 Direction de l'eau et de la biodiversité - Sous-direction des espaces naturels

Adresse: Arche de la Défense - F-92055 La Défense Cedex - FRANCE

Tél : +33 1 40 81 29 94

Fax :

e-mail : deb@developpement-durable.gouv.fr

www :

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Etablissement public du Parc National du Mercantour
 Madame Aline Comeau, Directrice

Adresse : 23, rue d'Italie - BP 1316 – F- 06006 NICE Cedex 1 - FRANCE

Tel : +33 4.93.16.78.88

Fax :

e-mail : aline.comeau@mercantour-parcnational.fr

www : www.mercantour-parcnational.fr

¹ Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.

1. **Conditions** : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

N/A

2. **Recommandations** : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. **continuer d'œuvrer à la mobilisation et à l'inclusion complète des dernières communes qui n'ont pas encore adopté la charte du parc ;**

Le travail se poursuit avec les Communes non-adhérentes pour établir une relation de confiance et d'attrait. La nouvelle maison du parc de Saint-Etienne-deTinée, maison du Parc valléenne pour la Tinée mais située sur une commune non adhérente, a été inaugurée en 2021 avec un discours engagé pour travailler avec le Parc de Madame le Maire de la Commune. Il faut rappeler la participation financière de la Commune à la rénovation de cette maison. De nombreuses actions ont ainsi pu être déployées en 2022 dans cette maison, avec les scolaires, les habitants, les touristes, etc. Par ailleurs, le programme des animations du parc se déploie chaque année sur les communes adhérentes, de même que sur les communes non adhérentes, bien que dans une moindre mesure. Le journal du parc y est diffusé en toutes boîtes, afin de faire connaître les actions du Parc et de susciter un sentiment d'appartenance aux valeurs du Parc national. Enfin, le parc a organisé des journées thématiques auxquelles les maires de communes non adhérentes ont pu se rendre (journée de la Réserve Internationale de Ciel étoilé par exemple).

2. consentir tous les efforts possibles et rechercher des possibilités de financement afin que la gestion du parc et les activités et projets de recherche scientifique, de surveillance, d'éducation et de sensibilisation du public, ainsi que les partenariats avec les communes, qui sont autant d'aspects importants, puissent être réalisés d'une manière harmonieuse ;

De nombreux projets cofinancés sont mis en œuvre en mobilisant largement les financements INTERREG ALCOTRA : PITER ALPIMED, PITEM BIODIVALP, Plan de relance, POIA espèces artico-alpines, PITER MONVISO. Ces démarches sont par ailleurs conduites en partenariat avec l'Ente di Gestione Aree Protette et permettent à un large panel d'actions de trouver des financements (actions de connaissance de la biodiversité, de gestion des milieux et espèces menacés, d'accompagnement au déploiement d'un tourisme durable sur le territoire du PNM et de sensibilisations et valorisation du territoire). En complément d'autres financements externes sont mobilisés, notamment Plan national loup 2018-2022, LIFE WOLFAlps, marque Esprit Parc (financements Région), agence de l'eau. Pour la suite, le Parc poursuit de la recherche de financement pour pouvoir poursuivre les projets engagés. Une vaste campagne de mécénat a aussi été lancée en 2021 et poursuivie en 2022 à destination des particuliers et entreprises avec des résultats très encourageants. Une soirée dédiée aux mécènes a pour la 1ère fois été organisée en 2022.

3. maintenir un suivi régulier des grands carnivores et d'autres espèces clés, notamment en coopération avec les régions et pays voisins ;

Le projet WOLFAlps a été poursuivi et ses actions consolidées. L'objectif est d'améliorer la coexistence entre les activités humaines et le loup. Ce programme comprend des partenaires italiens, slovènes et autrichiens. Le Parc continue à être membre du du réseau loup et met en œuvre le Plan national loup avec la mise en place d'un programme de suivi du déplacement des meutes par pièges photographiques.

4. rechercher la meilleure solution possible dans le cas spécifique de la route du col de la Bonette (« piste de la Moutière » ou « route de la Bonette », baptisée « Requalification Bonette ») pour que cette voie (et le secteur de la zone centrale du parc qu'elle traverse) reste une expérience, notamment pour les automobilistes, en réduisant toutefois le plus possible les retombées négatives sur la nature et en sensibilisant les automobilistes aux objectifs du parc national ;

en cours dans le cadre d'un dynamique partenariale avec la Métropole Nice Côte d'Azur et l'ensemble des parties prenantes de cette route. Le marché pour la phase de pré-étude et de mise en interprétation du site a été lancé en 2022, afin d'améliorer le sentier de la cime et les portes d'entrée du coeur de Parc.

5. poursuivre la coopération et les travaux transfrontaliers avec le parc naturel des Alpes-Maritimes ainsi que l'examen de la possibilité de créer un parc international Alpi Marittime-Mercantour, en concertation avec les autorités de la France et de l'Italie ; continuer d'œuvrer à une intégration croissante.

Le travail partenarial se poursuit dans le cadre des différents projets cités au point 2. Par ailleurs les trois dernières années ont permis aux deux parcs de déployer leur outil commun (GECT Parc européen / Parc europeo Alpi Marittime Mercantour) eu lui faisant porter directement des financements européens au bénéfice de l'ensemble du territoire transfrontalier.

Par ailleurs, la possibilité d'aller plus loin dans l'intégration est en cours de réflexion notamment grâce à la possibilité de voir l'Ente di gestione Aree Protette se transformer à court terme en Parc national.

3. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Pas d'évolution notable

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Néant

5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Néant